

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 novembre 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

**Présents** : - JURY Gilles - MOULIN Emmanuel – ROMEAS Frédéric - FAYARD Jean-François - MOULIN Martine - PICHON Christophe - RANCON Raphaël – MENIS Alexandre  
- TERRIER Blandine – MONGEVILLE Christophe - SAMUEL Béatrice - CROUZET Marc - GUERIN Nathalie - BANCEL Jean-Paul

**Excusée** : MONTERYMARD-GRAS Florence

**Secrétaire** : FAYARD Jean-François

**Compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2020**

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 29 octobre 2020 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

*Compte rendu approuvé à l'unanimité.*

**1ère délibération : dossier de demande de subvention d'Etat 2021 (DETR) sur programme voiries 2021**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention d'Etat pour le projet de « voiries 2021 ».

- Mission de maîtrise d'œuvre	=	17 138.00 € HT
- Travaux programme voiries 2021	=	424 105.00 € HT
Total	=	441 243.00 € HT
		529 491.60 € TTC

Plan de financement programme voiries 2021 :

- Subvention d'Etat (30%) sur 441 243.00 €	=	132 372.90 €
- Fonds de concours CCPM	=	154 435.05 €
- Autofinancement de la commune	=	154 435.05 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette demande de subvention.

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

**2e délibération : dossier de demande de subvention auprès Département dans le cadre du 43.11 pour l'extension de la salle multi-activités**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat 43.11, il avait été inscrit l'opération suivante : « maison des associations et acquisition ténement pour création garage communal ». Suite à une réunion avec les services du Département en date du 27/10/2020, un point a été fait sur ce dossier.

Compte-tenu du retard du projet de garage communal, il est proposé de :

- Modifier l'opération sur les projets : acquisition et études sur ténement pour création du garage communal et agrandissement de la salle multi-activités.
- Présenter un dossier de demande de subvention sur l'extension de la salle multi-activités.

Après estimation établie par le maître d'œuvre, le projet s'élève à 238 411.80€HT de travaux et 25 033.24 € HT de mission MO

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Subvention d'Etat – DSIL	=	34 060.00 €
- Subvention Région AURA	=	100 000.00 €
- Département ( 43.11) sur 200 00.00 €	=	40 000.00 €
- Fonds de concours CCPM	=	36 696.03 €
- Autofinancement	=	52 689.01 €
Plan de financement HT	=	263 455.04 €

Monsieur le Maire propose de modifier l'opération initiale et de déposer une demande de subvention au titre de Contrat 43.11 pour un montant de 40 000.00 €

*Proposition approuvée à l'unanimité.*

**3e délibération : dossier de demande de subvention au Département dans le cadre du Fond 199 pour la restauration du petit patrimoine**

Monsieur le Maire propose de présenter l'opération de restauration du lavoir situé Rue de Four Banal et du bâchat Rue du Château pour un montant de travaux estimés à 46 844.66 € HT. Mr la Maire propose de solliciter l'aide du Département à hauteur de 40% du montant HT.

Il propose un plan de financement suivant :

- Département (Fonds 199) .....	=	18 737.86 €
- Fonds de concours CCPM .....	=	14 053.40 €
- Autofinancement .....	=	14 053.40 €

*Accord à l'unanimité.*

**4e délibération : acquisition emprise de terrains pour dépôts et aires de retournement suite à la création de la voirie forestière de Malachareyre**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de solliciter les propriétaires pour l'acquisition de terrains nus pour la création de dépôts et aires de retournement.

Par délibération du 26 juillet 2020, il a été validé le prix d'acquisition à 0.20 €/m2.

Un géomètre foncier a été missionné pour procéder au bornage, division des parcelles et établir les documents d'arpentage numériques pour les propriétaires concernés.

Propriétaires	Anciennes références cadastrales	Nouvelles références cadastrales	Surfaces parcelles terrains (m2)	Montant transaction
DELOLME Robert	D 763	D 1145	71	14.20
MAGNIN Elisabeth	D 954	D 1149	270	54.00
MALACHANE Sophie	D 773	D 1151	300	60.00
GF DECHAUMET – HEDDE	D 755	D 1147	201	40.20

SOUCHON Marie-Josèphe	D 756	D 1142	373	74.60
LIOGIER Raymond	D 805	D 1140	36	7.20
TOTAUX			1251	250.20

Monsieur le Maire propose que les transactions et régularisations foncières soient établies par actes notariés auprès de Maître ROCHER à Tence.

*Accord à l'unanimité.*

**5e délibération : acquisition parcelle de terrain boisé à Mme MALACHANE suite à la création de la voirie forestière de Malachareyre**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été proposé à Mme MALACHANE d'acquérir sa parcelle cadastrée D 751 d'une surface de 1 475 m<sup>2</sup> afin de créer un dépôt.

Après évaluation du CRPF, la commune a proposé d'acquérir cette parcelle à 0.40 €/m<sup>2</sup>, soit un montant arrondi à 600.00 €. Après acceptation de la propriétaire, il y a lieu de procéder à la régularisation foncière auprès de Maître ROCHER à Tence.

*Accord à l'unanimité.*

**6e délibération : constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ( CIAF)**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion d'information qui s'est tenue à la CCPM le 03 novembre 2020 et des informations transmises par le Département sur la procédure de révision ou édicition des réglementations de boisements ou reboisements.

Le conseil Municipal demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'instituer un Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier pour la révision ou la mise en œuvre d'une réglementation de boisements dans les communes de la CCPM.

*Accord à l'unanimité.*

**7e délibération : admission en non-valeur service de l'eau**

Monsieur le Maire informe qu'un état de non-valeur a été remis par la Trésorerie d'Yssingeaux, arrêté en date du 10 novembre 2020, pour un montant de 275.00 € relatif à l'exercice 2018-2019 sur le budget de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'inscription en non-valeur pour la somme de 275.00 € au budget de l'eau.

*Accord à l'unanimité.*

**8e délibération : tarifs eau et assainissement à compter du 01/01/2021**

Monsieur le Maire informe d'un déséquilibre budgétaire du service d'assainissement.

Après constitution d'un groupe de travail concernant la tarification Eau / Assainissement, il est proposé de revoir les tarifs appliqués depuis le 01 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 01 janvier 2021, les tarifs HT de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- EAU : Abonnement annuel = 80.00 € (soit 6.67 €/mois)
- Tarif du prix de l'eau au m<sup>3</sup> : \* jusqu'à 200 m<sup>3</sup> = 1.15 €

\* au-delà de 200 m<sup>3</sup> = 0.75 €

Participation aux frais de raccordement au réseau AEP : 550.00 € Hors-Taxes

- ASSAINISSEMENT : Abonnement annuel = 70.00 € (soit 5.83 €/mois)

Prix du m<sup>3</sup> consommé = 1.15 €

Participation pour le financement de l'assainissement collectif = 1 000.00 €

Cette taxe est due par les propriétaires pour tout bâtiment existant ou réhabilité, toute construction nouvelle, de logements ou bâtiment industriel, artisanal ou agricole, édifiés ou existants sur un terrain raccordable à un réseau communal aboutissant à la station d'épuration.

*Accord à l'unanimité.*

#### **9e délibération : contrat d'assurance des risques statutaires**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge pour ses agents.

Après consultation par le Centre de Gestion, il est convenu de retenir la proposition suivante :

Assureur : CNP – Sofaxis

Durée du contrat : 4 ans à compter du 01 janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année avec préavis de 6 mois

Conditions :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :  
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5.30 %
- Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :  
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1.05 %

*Accord à l'unanimité.*

#### **10e délibération : attribution de chèques cadeaux aux agents**

Monsieur le Maire expose qu'au vu des fêtes de fin d'année et du travail effectué par les agents de la collectivité durant toute l'année, il souhaite attribuer des chèques cadeaux du type « Ticket Kadéos Infini » pour un montant de 171 € par agent.

*Accord à l'unanimité.*

#### **11e délibération : décision modificative N°3 du budget**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires concernant les opérations suivantes :

- Maison des sports
- Illuminations
- Aménagement mairie
- Programme voiries 2021

Après présentation de la modification N°3, le conseil délibère.

*Accord à l'unanimité.*

Le secrétaire de séance,  
Jean-François FAYARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.F. Fayard', is written over the printed name 'Jean-François FAYARD'. The signature is stylized and cursive.

